

Le CAUE d'Alsace vous conseille !

Vous avez un projet concernant votre maison, votre logement ? Les architectes - conseillers du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace vous apportent des conseils gratuits en tenant compte de vos besoins, de votre budget, de vos souhaits et de vos usages.



Crédit photo ©caue-alsace

Vous pouvez solliciter les architectes-conseillers pour :

- une nouvelle construction, une extension, une réhabilitation, un ravalement de façade, l'amélioration de votre logement, des questions thermiques,
- l'achat d'un terrain, d'une maison, la signature d'un contrat avec un constructeur, avant de déposer une autorisation administrative,
- une rénovation de bâti ancien dans le respect des qualités patrimoniales du bien.

Les architectes-conseillers du CAUE vous aident à établir :

- la liste de vos besoins et de vos envies en accord avec le mode de vie qui vous correspond,
- l'implantation et l'orientation d'une construction existante ou à créer,
- le potentiel du terrain ou de la construction,
- les aspects techniques et esthétiques qui caractérisent la qualité architecturale : volumes, matériaux, espaces extérieurs et intérieurs, prise en compte des caractéristiques patrimoniales, thermiques et sanitaires,
- le lien avec les administrations, les architectes et ingénieurs du privé, les entreprises et fournisseurs.

Quand nous consulter ?

Plus le conseil de l'architecte du CAUE est donné en amont de l'acte de construire, plus il est efficace et plus il vous aidera à définir au mieux les bonnes orientations pour votre projet.

Il intervient avant le dépôt du permis de construire. C'est précisément au stade de la faisabilité et de la réflexion que le conseil est pertinent et utile pour votre projet. L'architecte du CAUE dispense un conseil et ne se substitue pas à une maîtrise d'œuvre (pas de formalisation de plans). Il vous aide à exprimer et préciser vos besoins en accord avec votre budget et le contexte propre à chaque projet.



Crédit photo ©Dratler-Duthoit architectes

Comment rencontrer un conseiller ?

Les conseillers interviennent sur rendez-vous et gratuitement. Vous pouvez les rencontrer sur rendez-vous dans les locaux du CAUE d'Alsace à Strasbourg ou à Colmar.

Pourquoi faire appel à nous ?

Nos conseils sont gratuits, neutres et se placent hors de tout acte marchand. Ils sont délivrés en toute indépendance, notre action est d'intérêt publique (Loi sur l'architecture 1977).

A qui s'adresse nos services ?

Nos services s'adressent à tous les particuliers qui souhaitent améliorer, projeter, réhabiliter leur cadre de vie.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone au +33(0)3 89 23 33 01, par mail à info@caue-alsace.com ou par le formulaire sur notre site internet www.caue-alsace.com rubrique particuliers.

67+68

Alsace

caue

conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE d'Alsace
Antenne Strasbourg
5 rue Hannong
F-67000 STRASBOURG
T. + 33(0) 3 88 15 02 30
caue@caue-alsace.com

Antenne de Colmar
16A avenue de la Liberté
F-68000 COLMAR
T. + 33(0) 3 89 23 33 01
info@caue-alsace.com
www.caue-alsace.com



Bon à savoir :

Le centre documentaire du CAUE à Strasbourg est également à votre disposition, sur rendez-vous en appelant le +33(0)3.88.15.02.30 ou par mail à doc@caue-alsace.com. Vous y découvrirez des ressources et des références pour enrichir encore votre projet.